

Annexe pour les projets franco-américains

Procédure de Lead Agency NSF

Appel à projets générique 2024

IMPORTANT

1. L'évaluation des projets franco-américains se fera **uniquement** par l'agence NSF , selon ses modalités, au travers de son programme [PHY core program, Physics of Living Systems](#), Solicitation 23-615. L'ensemble des informations est disponible à cette adresse :
https://www.nsf.gov/publications/pub_summ.jsp?WT.z_pims_id=505058&ods_key=nsf23615
2. Le présent document énonce les modalités de dépôt et de financement applicables aux équipes françaises des projets franco-américains.
3. Il est impératif de lire attentivement [le plan d'action 2024, l'appel à projets générique et le Guide de l'AAPG 2024](#) , le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR <https://anr.fr/fr/rf/> ainsi que l'ensemble du présent document avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Contact ANR :

aapg.adfi@anr.fr: montage administratif et financier

aapg.science@anr.fr: montage scientifique

aapg.si@anr.fr: difficulté rencontrée lors de la saisie des données ou lors du dépôt des documents sur le **site de dépôt**

Contact NSF (Division of Physics and the Division of Molecular and Cellular Biosciences (NSF/PHY and NSF/MCB) :

M. Wilson FRANCISCO wfrancis@nsf.gov

M. Angel E. GARCIA aegarcia@nsf.gov

NSF website : <https://www.nsf.gov/pubs/2024/nsf24015/nsf24015.jsp?org=MPS>.

IMPORTANT

Avant tout dépôt d'une proposition de projet détaillée franco-américaine, les coordinateurs et les coordinatrices dudit projet ayant un niveau de TRL (*Technology Readiness Level*¹) élevé sont invité.e.s à prendre connaissance du décret du 28 juillet 2023 signé par le Président Biden qui, entre autres objectifs, « *encourage l'expansion de la production nationale américaine pour les industries critiques tout en conservant la flexibilité nécessaire pour établir des partenariats internationaux solides en matière de R&D* ». Des informations supplémentaires sont disponibles dans une [fiche d'information publique sur le décret](#).

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION AVEC LES ETAS UNIS D'AMERIQUE

En mettant en place des accords bilatéraux avec des agences de financement étrangères, l'ANR permet aux chercheurs et chercheuses français.e.s d'initier ou d'approfondir leurs collaborations. Elle entend ainsi faire émerger des équipes d'excellence européennes et internationales.

L'objectif est de financer des projets binationaux innovants **se démarquant clairement** des projets nationaux en cours, démontrant une forte synergie entre les équipes de chaque pays et une réelle intégration des travaux communs.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, de créer des zones de financement de la recherche sans frontière, l'ANR (*Agence Nationale de la Recherche*) et la NSF (*National Science Foundation, Division of Physics (PHY) and the Division of Molecular and Cellular Biosciences (MCB)*) ont décidé de signer un accord de type *Lead Agency*. Le but est de faciliter le montage et la mise en œuvre de projets scientifiques de qualité proposés conjointement par des équipes de recherche françaises et américaines.

Dans ce cadre, un projet commun est préparé par les équipes des deux pays et évalué par une seule agence (la « *Lead Agency* »), laquelle prend en charge l'expertise et l'évaluation des projets. Les projets transnationaux sont en concurrence avec les projets nationaux de l'agence qui conduit l'évaluation. L'agence partenaire a accès à toutes les informations relatives aux projets. Chaque agence finance ses équipes nationales² selon ses propres modalités.

Une année sur deux, chacune des deux agences prend à son tour la charge du dépôt, de l'évaluation et de la sélection des projets suivant ses propres modalités.

Pour 2024, **le dépôt et l'évaluation des propositions de projets seront prises en charge par la NSF**. Néanmoins, le coordinateur ou la coordinatrice scientifique français.e et les autres partenaires de la partie française **doivent fournir** certaines informations administratives à l'ANR, selon les modalités fixées dans ce document.

¹ Niveau de maturité technologique

² Une équipe française est un partenaire ayant un établissement ou une succursale en France

Le but du partenariat entre l'ANR et la NSF est de soutenir des projets dans lesquels la collaboration entre les partenaires franco-américains est effective³.

Dans ce cadre, les partenaires veilleront à la complémentarité des contributions scientifiques de chaque pays et à la valeur ajoutée de la coopération internationale. Les dates de début et de fin de projet doivent être autant que possible les mêmes pour les partenaires français et étrangers. La NSF autorise uniquement des durées de projet de 36 ou 48 mois.

2. AXES DE RECHERCHE

Un des objectifs majeurs de l'accord entre l'ANR et la NSF est de renforcer les interfaces entre la physique et la biologie (**Physique du vivant**) par le développement de collaborations fortes entre des équipes de recherche françaises et américaines.

L'émergence, l'évolution, la dynamique et la fonction des systèmes auto-organisés des êtres vivants reposent sur les interactions de leurs composants biologiques avec leur environnement permettant l'émergence et la sélection de systèmes vivants robustes, résilients et adaptatifs. Ces processus répondent aux lois de la physique et de la chimie. L'interface biologie physique a encore besoin d'être renforcée pour progresser dans la compréhension du vivant.

Dans ce but, les projets collaboratifs franco-américains déposés dans le cadre de l'instrument PRCI de l'appel à projets générique 2024, devront utiliser des approches multidisciplinaires qui mettent l'accent sur des concepts théoriques, quantitatifs et prédictifs permettant d'approfondir les connaissances sur les mécanismes sur lesquels reposent les processus essentiels du monde vivant, ceci aussi bien aux échelles moléculaires, subcellulaires, cellulaires et tissulaires.

Les propositions de projets doivent intégrer des approches de la physique théorique et expérimentale et de la biologie pour développer une compréhension testable et quantitative des questions biologiques.

Les propositions de projet visant à développer de nouvelles méthodes d'études, de concepts innovants, intégrant des approches théoriques et/ou expérimentales de la physique et de la biologie pour aborder les aspects mécanistiques et quantitatifs des processus biologiques, ainsi que les propositions de projet pluridisciplinaires ayant une forte composante de physique théorique, sont fortement encouragés. Les projets à caractère descriptif avec peu de prédictions quantitatives ne sont pas prioritaires. L'alliance d'expertises complémentaires de pointe présentes en France et aux Etats Unis sera prise en compte.

Par conséquent, étant donné que l'un des objectifs majeurs de l'accord entre l'ANR et la NSF est de **renforcer les interfaces entre la physique et la biologie**, les propositions de projet de

³ Objectifs définis conjointement, partage de compétences et des tâches, partage des risques et des résultats

recherche devront correspondre **à la fois** à l'un des axes scientifiques de l'appel à projets générique 2024 listés ci-dessous **et** aux sollicitations de la NSF mentionnées ci-dessous.

L'accord bilatéral avec la NSF couvre les champs disciplinaires suivants :

ANR:

- Axe B.1 « Physique de la matière condensée et de la matière diluée » (CES 30)
- Axe C.2 « Caractérisation des structures et relations structure-fonction des macromolécules biologiques » (CES 11)
- Axe C.3 « Génétique, génomique et ARN » (CES 12)
- Axe C.4 « Biologie cellulaire, biologie du développement et de l'évolution » (CES 13)
- Axe H. 14 « Interfaces : mathématiques, sciences du numérique – biologie, santé (CES 45)

NSF

- Sollicitation 23-615 ([PHY core program, Physics of Living Systems](#))

3. DEPOT DES PROPOSITIONS

Les partenaires français et américains doivent préparer un projet scientifique commun. Pour chaque pays, les équipes doivent désigner un **coordinateur ou une coordinatrice scientifique nationale**.

La NSF est chargée du dépôt principal et de l'évaluation pour les deux pays.

Les propositions de projet devront être déposées à la NSF par les coordinateurs et coordinatrices américain.e.s, via le site de dépôt Research.gov de la NSF, en respectant le format et les modalités du PAPPG : *Proposal and Award Policies and Procedures Guide* disponible à la page : https://www.nsf.gov/publications/pub_summ.jsp?ods_key=pappg
ou

Grants.gov: *A Guide for the Preparation and Submission of NSF Applications* disponible à la page : https://www.nsf.gov/publications/pub_summ.jsp?ods_key=grantsgovguide.

Les déposant.e.s doivent absolument prendre connaissance des informations disponibles sur le site de la NSF.

La date limite pour la dépôt des candidatures à la NSF (Division of Physics: Investigator-Initiated Research Projects (PHY)) est le **12 décembre 2023, 17 heures (temps local)**.

Partenaires français :

Aucun enregistrement d'intention de déposer un projet n'est requis auprès de l'ANR.

Cependant, pour des raisons administratives, bien que la dépôt et l'évaluation soient conduites par l'agence étrangère, **les participant.e.s français.e.s doivent fournir à l'ANR via son site de dépôt:**

- **la même proposition scientifique de projet que celle déposée à la NSF, dans le même format.** Attention, l'acronyme et le titre du projet fournis à chaque agence doivent être identiques.
- **les informations administratives et financières** liées aux partenaires français et étrangers :
 - o les informations administratives et financières **détaillées** pour les partenaires français. La coordinatrice ou le coordinateur français doit apparaître en tant que **coordinateur scientifique** sur le site de dépôt de l'ANR
 - o les informations administratives et financières **minimum**⁴ pour les partenaires étrangers : le coordinateur ou la coordinatrice étranger.e doit apparaître en tant que **réfèrent pays**⁵. le nom de l'institut⁶, la catégorie de celui-ci (privé/public), le montant de l'aide demandée par les partenaires étrangers auprès de leur agence nationale
- **un comité scientifique chargé du suivi scientifique du projet en cas de sélection** (descriptifs des comités scientifiques disponibles dans le texte de l'appel à projets générique 2024). **A noter** : ce choix ne pourra pas être modifié une fois les date et heure de clôture passées.

La coordinatrice ou le coordinateur français.e est soumis.e aux règles (notamment d'éligibilité) auxquelles doit se soumettre tout coordinateur scientifique national de l'appel à projet générique 2024 (cf. *Guide de l'AAPG 2024, § B.5.2. Éligibilité des propositions détaillées*).

La date limite de dépôt de ces informations auprès de l'ANR est **le 13 décembre 2023 à 17h (heure de Paris)**. Les propositions de projets doivent être déposées auprès des deux agences, celles déposées à une seule seront rejetées.

Le site de dépôt ouvrira le 13 octobre 2023, l'adresse du site sera indiquée sur le site web de l'ANR, sur [la page de l'appel à projets générique 2024](#).

4. ELIGIBILITE

Chaque agence se prononce sur l'éligibilité d'un projet **selon ses propres règles**.

⁴ la saisie simplifiée

⁵ Information indispensable pour le croisement de données avec la NSF

⁶ Partenaire en tant que personne morale

L'ANR vérifie l'éligibilité des propositions détaillées en tenant compte à la fois des critères explicités dans le Guide de l'AAPG 2024 (cf. § B.5.2 *Eligibilité des propositions détaillées*) et décrits ci-après :

- 1) La durée prévisionnelle du projet doit être identique pour les partenaires des deux pays.
- 2) La coordinatrice ou le coordinateur français d'un projet PRCI ANR-NSF (Physique du vivant) en cours de financement ne peut être coordinateur ou coordinatrice d'un projet PRCI ANR – NSF (Physique du vivant) déposé à l'appel à projets générique 2024

Les agences étrangères ayant leurs propres critères d'éligibilité, il est nécessaire d'en prendre connaissance. Les règles de la NSF sont consultables à l'adresse suivante :

- <https://www.nsf.gov/pubs/2023/nsf23615/nsf23615.htm>

Tableau récapitulatif des *Critères d'éligibilité spécifiques*⁷

Pays (agences)	Dépôt auprès de l'agence étrangère	Dépôt auprès de l'ANR	Durée	Participation d'entreprises	Autre
Etats Unis (NSF)	Oui	copie de la proposition détaillée	Durée de projet 36 ou 48 mois	Autorisée ANR NSF à vérifier auprès de l'agence américaine	

Pour être éligibles, les propositions doivent respecter l'ensemble des critères d'éligibilité des deux agences de financements.

5. EVALUATION

Les projets seront évalués **uniquement** par la NSF suivant ses propres modalités.

La NSF proposera une liste de projets à financer à l'ANR.

Les deux agences valideront alors conjointement la liste des projets à financer.

6. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**.

Le règlement financier de l'ANR est disponible à l'adresse <https://anr.fr/fr/rf/>

⁷ Il est nécessaire de prendre connaissance du texte de l'appel dès qu'il est publié par l'agence étrangère pour vérifier l'existence éventuelle de critères spécifiques supplémentaires.

7. CALENDRIER

- Dépôt des propositions sur le site internet de la NSF : 12 décembre 2023, 17h (heure locale)
- Dépôt des propositions et des informations administratives et financières sur le site internet de l'ANR : 13 décembre 2023, 17h (heure de Paris), **aucun enregistrement requis**
- Décision commune et publication de résultats : Octobre 2024 (date indicative)
- Démarrage possible des projets : dernier trimestre 2024 – Janvier 2025 / à adapter selon les contraintes des partenaires étrangers.